

Published on ADAGP (<https://test.adagp.fr>)

[Accueil](#) > Quelles sont les formalités à respecter dans mes négociations avec les galeries ou les exposants ?

Vous devez impérativement :

- conclure un contrat avec l'exposant ou la galerie prévoyant le descriptif des œuvres concernées, les conditions de transferts (moyens, dates aller et retour, assurances etc...) et d'exposition (date, lieu, coûts, assurances etc...), les modalités de cession de l'œuvre et de rémunération de l'auteur et de la galerie lorsque les œuvres sont proposées à la vente.

- faire signer un [bon de dépôt](#) ^[1] lorsque vous livrez vos œuvres qui vous permettra d'obtenir les dédommagements adéquats en cas de vol, perte, détérioration.

Links

[1] <https://test.adagp.fr/sites/default/files/contrat-depot-en-galerie.rtf>